

LES NOUVELLES DU COMITE J – Décembre 2020

*Dura lex, sed lex**

Le club de Hiersac a reçu, fin novembre, un dossier avec un courrier commençant par "Malgré nos précédents courriers, nous n'avons encore reçu aucun paiement. Nous avons été chargés par [VP] de vous mettre formellement en demeure via ce courrier. Si nous n'avons reçu aucun paiement endéans les (= dans un délai de) 7 jours sur notre compte FR7..., nous devons alors transmettre ce dossier à nos avocats pour initier une procédure judiciaire". Au début, nous avons cru à une arnaque (à la fin aussi, me direz-vous) mais renseignements pris, ce n'était pas un FAKE. Dans le dossier, il y avait aussi deux courriers l'un datant de mai 2017 et l'autre d'août 2020 (que nous n'avons pas reçus) nous enjoignant de payer plus de 250 € pour ... roulement de tambours ... une image d'un ixia que nous avons publiée sur notre blog, sans l'autorisation de l'auteur ! Je vous passe les coups de fil avec une société basée à Lille travaillant pour une entreprise de photographie dont le siège social est en Hollande et les discussions de marchands de tapis (pas facile avec des rapaces) mais sachez que si nous avons réussi à ramener l'amende à 200 €, en payant en 6 fois, nous avons pris la sage décision de fermer notre blog (ouvert en mars 2014), qui comprenait toutes nos péripéties lors des tournois, les anniversaires, les portraits, les jeux, etc. Nous en avons rouvert un (adresse : <http://hiersac-scrabble.org/>) sur lequel ne figureront que des images certifiées libres de droit, soit parce que c'est précisé sur le site, soit parce que les images nous appartiennent. Cet article n'est pas destiné à faire pleurer dans les chaumières même si nous (et le webmestre, vous avez deviné que c'est bibi) en avons gros sur la patate car ce blog était un peu la mémoire du club. Mais, nous avons appris que la mésaventure était arrivée à d'autres clubs avec parfois des sommes atteignant plusieurs milliers d'euros (donc, pour nous cela signifierait la fermeture du club) et je voulais, juste, vous prévenir que certaines sociétés se sont spécialisées dans cette traque d'images, notamment en cette période, dans laquelle les photographes peuvent être en difficulté. Alors, faites attention à bien respecter le droit à l'image car ça n'arrive pas qu'aux autres ...

* La loi est dure mais c'est la loi

Bonne année !

Le bureau du Comité, qui s'est réuni (en visio) vendredi 15 janvier, reste mobilisé pour essayer de vous aider à traverser ce tunnel, dont on a du mal à entrevoir la fin. Le "Tirage de la semaine" que vous pouvez retrouver chaque lundi sur le site du Comité ne demande qu'à être accompagné par d'autres jeux (toutes les initiatives seront les bienvenues).

En attendant de se voir "pour de vrai" sans masque, nous vous souhaitons à vous les scrabbleurs mais aussi à vos proches une excellente année 2021.

Franck BERRY